

Journal

La Tribune - document.write(TRBshowDate('20/06/2007')) 20/06/07 - 606 mots

ASSURANCE

La croisade d'Axa en faveur des assurances-vie non réclamées

L'assureur va plus loin que ne l'exige la loi. Après un test réussi en 2006, il a confié à un cabinet spécialisé la recherche des bénéficiaires de 3.000 contrats en déshérence.

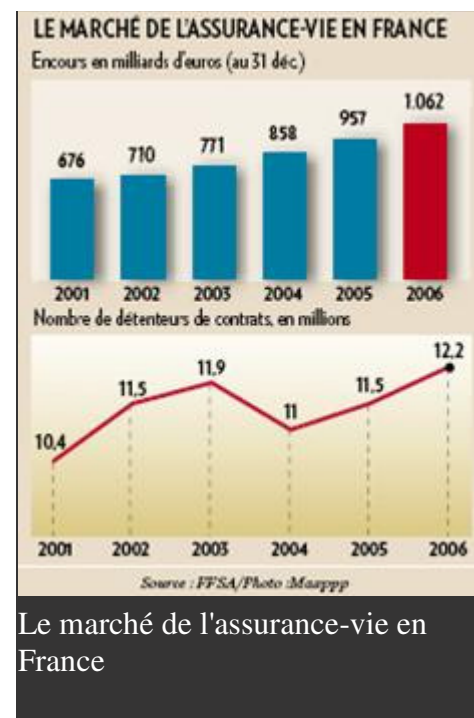
Les assurances-vie en déshérence sont une réalité. Il s'agit des contrats qui n'ont été réclamés ni par le souscripteur ni par le bénéficiaire et dont les montants dorment dans les comptes des assureurs. À l'échelle de la France, représentent-ils " plusieurs milliards d'euros " comme l'a écrit le médiateur de la République dans son rapport cette année ou " environ 1 milliard d'euros " comme l'estime la Fédération française des sociétés d'assurance ? Aucun recensement n'existe à ce jour. Pour en avoir le coeur net, [Axa](#) France, l'une des principales compagnies du marché, qui compte au total 5 millions de contrats d'assurance-vie, a décidé de leur faire la chasse de manière systématique. " Pour [Axa](#), cette démarche est un vrai engagement et un témoignage de notre volonté d'être l'assureur préféré des Français ", explique Patrick Butteau, directeur du service client épargne d'[Axa](#) France.

Concrètement, la compagnie a recherché l'an dernier les contrats dont les souscripteurs avaient plus de 100 ans, qui ne s'étaient pas manifestés depuis plus de quatre ans et sur lesquels il y avait plus de 5.000 euros d'épargne. " Nous avons identifié 3.000 contrats pour un montant de 50 millions de capitaux ", indique Patrick Butteau. Après avoir tenté de les traiter en interne avec un succès mitigé, l'assureur a finalement décidé de les confier à une toute jeune société baptisée Capitaux Recherche Déshérence (CRD), filiale commune de Deminor (cabinet de conseil aux actionnaires minoritaires) et de Coutot-Roehrig (cabinet de recherche généalogique).

60 % DES SOUSCRIPTEURS RETROUVES

Un test a d'abord été lancé en 2006 sur 200 dossiers. " Le test a donné des résultats très satisfaisants. 60 % des souscripteurs ont été retrouvés, dont certains placés sous tutelle ou vivant en maison de retraite, et 40 % étaient déjà décédés ", raconte Patrick Butteau.

Selon sa complexité, le coût a oscillé de 60 euros jusqu'à 20.000 euros par dossier quand le souscripteur et tous les bénéficiaires étaient décédés et qu'il a fallu remonter jusqu'à la succession et faire une recherche d'héritier. Le coût total de ses recherches s'est élevé à près de 100.000 euros en 2006. " [Axa](#) paie l'ensemble des recherches, qu'elles soient simples ou complexes ", précise l'assureur, qui constate que, contrairement à une idée reçue, " les contrats non réclamés concernent parfois des capitaux jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros ". Après ce test, " nous avons confié la totalité des 3.000 contrats au cabinet CRD. Ils seront traités en 2007 et 2008 à raison d'environ 150 dossiers par mois ", précise Patrick Butteau. Une nouvelle tarification plus adaptée au volume de dossiers est en cours de négociation. Par la suite, une fois cette première vague traitée, [Axa](#) recherchera les contrats dont les souscripteurs ont entre 90 ans et 100 ans. La compagnie va donc plus loin que la loi qui oblige les assureurs à répondre aux demandes spontanées de recherches mais ne les obligent pas à les entreprendre de leur propre initiative. Un organisme nommé Agira a été mis en place en mai 2006 pour tout le marché de l'assurance afin de centraliser les demandes des personnes qui pensent être bénéficiaires d'une assurance-vie. Après huit mois d'activité, il avait enregistré 6.000 demandes, ce qui avait permis de retrouver 627 contrats pour un montant global de 12 millions d'euros.



SÉVERINE SOLLIER